



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2017/56

Chapitre 7.3 Emprunts

Objet : Autorisation d'emprunt pour le projet « Capitainerie »

L'an deux mille dix-sept, le 17 juillet, à 8h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux du centre culturel « Le XXe », à Savines-le-Lac, sous la présidence de Victor BERENGUEL, Président. L'absence de quorum lors de la séance prévue le 5 juillet 2017 a entraîné le report de cette séance.

Séance du 17 juillet 2017

Date de convocation :
6 juillet 2017

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 25

En exercice : 25

Membres présents 12
Vote(s) pour 12
Vote(s) contre 0
Abstention(s) 0

Secrétaire de séance :
Mme Agnes PIGNATEL

Auxiliaire de secrétaire de
séance :
M. Christophe PIANA

Etaient Présents :

M. Victor BERENGUEL, Président ; **M. Jean Pierre GANDOIS**, Vice Président ; **Mme Agnes PIGNATEL**, Vice Présidente, **M. Jean BERNARD**, Rapporteur du Budget du SMADESEP, **M. Christian DURAND**, Conseiller Syndical, **M. Marc AUDIER** Conseiller Syndical, **M. Pierre VOLLAIRE**, Conseiller Syndical, **M. Georges GAMBAUDO**, Conseiller Syndical, **M. Patrick PERNIN** membre du bureau, **M. Guy KLETTY** Conseiller Syndical, **Mme Ginette MOSTACHI** conseillère syndicale, **Mme Pascale BOYER** conseiller Syndical

Etaient invités et présents:

Mme Sophie VAGINAY, Président de la Communauté de communes de la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon, M. Denis NOGUIER EDF, M. Philippe CATELAIN, Président du Syndicat des professionnels et Prestataires de Serre-Ponçon

Etaient excusés:

Mme Valérie GRENARD, M. Robert FRAYSSINES, M. Roger MASSE, M. Marc VIOSSAT, Mme Carole CHAUVET, Mme Bénédicte FEROTIN, Mme Marine MICHEL, M. Arnaud MURGIA, M. Jean CONREAUX, M. Daniel GALLAND, Mme Valérie ROSSI, M. Joël BONNAFFOUX, Mme Patricia VINCENT

Exposé des motifs :

Le Président rappelle les délibérations n°2017-35 et n°2017-36 de ce jour par lesquelles le conseil syndical approuve la phase PRO du projet global de Capitainerie et acte la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la Communauté de Communes de Serre-Ponçon.

Ces délibérations formalisent une avancée notable dans la mise en œuvre de cette infrastructure majeure du lac de Serre-Ponçon, dont le coût global réclame un autofinancement important du S.M.A.D.E.S.E.P. Dans ce cadre, le Président rappelle la délibération n°2017-19 du 17 mars 2017 qui lui donnait la possibilité de négocier avec les établissements bancaires la proposition d'emprunts qui apparaîtrait plus avantageuse que celle prévue au printemps par le comité syndical. Les administrateurs avaient ainsi pris comme référence acceptable l'offre de la Caisse des Dépôts et Consignation (CDC) pour un emprunt de 1,1 M€ sur 30 ans au taux du Livret A +1%. Depuis lors, le Président indique que la CDC est aujourd'hui en mesure de proposer des emprunts à taux fixe, à savoir : 1,48% à 15ans, 1,77% sur 20 ans et 1,95% sur 25 ans (durée maximale pour un emprunt à taux fixe pour la CDC). Ce cadre général demeure néanmoins conditionné à l'acceptation du dossier par le comité d'engagement de la banque.

Parallèlement à ces propositions, le Président indique avoir démarché d'autres établissements parmi lesquels le Crédit Agricole Alpes-Provence semble avoir fait l'offre la plus avantageuse : le Crédit Agricole a ainsi accepté le dossier de demande de financement du S.M.A.D.E.S.E.P. pour un emprunt de 1,150 M€ aux taux fixe de 1,96% sur 25 ans et 2,21% sur 30 ans. Ce dernier taux sur une longue durée permet de mieux lisser l'effort d'autofinancement que le S.M.A.D.E.S.E.P. devra être en mesure de réaliser pour cet investissement structurant.

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

VU :

- Les articles L.2337-3, L.3336-1 et L.4333-1 du Code général des collectivités territoriales autorisant les collectivités territoriales à recourir à l'emprunt,
- L'article L. 2331-8 du code général des collectivités territoriales, indiquant que le produit des emprunts constitue l'une des recettes non fiscales de la section d'investissement du budget des collectivités,
- La délibération n°2017-19 du 17 mars 2017 par laquelle le Comité syndical autorise le Président à souscrire un emprunt pour le financement du projet de Capitainerie du lac de Serre-Ponçon,

CONSIDERANT :

- Qu'il convient de consulter les organismes bancaires afin de déterminer les offres les plus adaptées au projet de Capitainerie qui sera pour partie financé par voie d'emprunts,
- La proposition formulée dans ce cadre par le Crédit Agricole Alpes-Provence en date du 20 juin 2017,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 17 juillet 2017 :

- **ACCEPTE** la proposition du Crédit Agricole Alpes-Provence selon les modalités suivantes :
 - Montant de l'emprunt 1 150 000€
 - TEG (à titre indicatif) 2,21% (taux fixe)
 - Modalités de remboursement : échéances constantes
 - Durée 30 ans
 - Frais divers retenus lors du déblocage des fonds : Frais de dossier 0,20%
- **L'AUTORISE** en conséquence à signer et valider cette proposition d'emprunt qui est apparue comme étant la plus avantageuse,

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Le Président,
Victor BERENGUEL

